



BUREAU RÉGIONAL DE L'

**Organisation  
mondiale de la Santé**  
**Europe**

**Comité régional de l'Europe**  
Soixante-cinquième session

EUR/RC65/ML/2

**Vilnius (Lituanie), 14-17 septembre 2015**

8 septembre 2015  
150704  
ORIGINAL : ANGLAIS

**Déjeuner ministériel, mardi 15 septembre 2015**  
**12 h 30, salle de conférence 5.1**

## **Mise en œuvre de Santé 2020 : l'expérience de la Lituanie et ses réalisations dans ce domaine**

### **Contexte et généralités**

1. Des ministres de la Santé et des hauts responsables des 53 États membres de la Région européenne de l'OMS, ainsi que des représentants d'organisations partenaires et de la société civile, prendront part à la soixante-cinquième session du Comité régional de l'OMS pour l'Europe qui se tiendra à Vilnius (Lituanie) du 14 au 17 septembre 2015.

2. Un déjeuner ministériel, organisé le deuxième jour du Comité régional, présentera l'expérience acquise par la Lituanie dans la mise en œuvre du cadre politique Santé 2020 en vue de faciliter l'échange d'informations par les pays sur les différentes approches susceptibles d'être utilisées dans la réalisation de ses objectifs.

3. Le déjeuner ministériel commencera par des remarques liminaires de la part de la directrice régionale de l'OMS pour l'Europe. Cette allocution d'ouverture sera suivie d'un exposé par le ministre lituanien de la Santé. Les États membres auront l'occasion de procéder à un échange de données d'expérience et d'exprimer leurs points de vue sur la manière de répondre aux questions soulevées.

4. Les objectifs de ce déjeuner ministériel sont les suivants :

- présenter l'expérience acquise par la Lituanie dans la mise en œuvre du cadre politique Santé 2020 de la manière suivante :
  - en mettant en évidence les avantages d'adopter une approche participative dans l'élaboration du programme lituanien de santé 2014-2025 ;
  - en démontrant les approches et les instruments qui permettent d'atteindre les objectifs prioritaires dans tous les secteurs, à l'aide d'exemples pratiques ;
  - en examinant les approches innovatrices qui intègrent la prévention au traitement dans tout un ensemble de services et chez divers prestataires de soins de santé ;

- permettre aux États membres d'expliquer les différentes approches qu'ils ont adoptées pour réaliser leurs propres politiques et objectifs nationaux de santé, la priorité étant accordée aux enseignements tirés et aux innovations dans les domaines suivants :
  - le processus et les réalisations ;
  - la sensibilisation aux objectifs nationaux de santé dans tous les secteurs et la manière de procéder au suivi des objectifs intersectoriels ;
  - les mécanismes permettant la coopération entre les administrations et les autorités sanitaires locales, régionales et nationales en vue d'améliorer la santé et le bien-être.

= = =